Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 02/07/2024 à 11h16 Réference de l'AR: 054-200043693-20240617-2024_028-DE Affiché le 02/07/2024; Certifié exécutoire le 02/07/2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE LORRAINE DU LONGUYONNAIS Extrait n° 24-05-05

Rappel du nombre de délégués en exercice 44 Quorum 23 31 Nombre de titulaires présents (a) Nombre de suppléants présents(en lieu et 5 (b) place d'un titulaire) 4 Nombre de procurations (c) 40 Soit un total de votants potentiels de (a+b+c)

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU 17 JUIN 2024

Objet	
Subvention TELLOJE 2024	

Titulaires présents dans l'ordre de la feuille de présence (Par commune et par ordre alphabétique) :AZZARA Jean-François (BEUVEILLE) - J WEISS (EPIEZ)- G BIANCHI (GRAND FAILLY)- J THOMAS (han devt pierrepont)- JL THOMAS (FRESNOIS)- JP JACQUE (LONGUYON) — C PERCHERON- E LAHURE (LONGUYON)- J SAILLET (LONGUYON)- HOUSSON L (LONGUYON)-M POLLRATZKY (LONGUYON)- D PIEDFER (LONGUYON)—LECOINTRE C (LONGUYON)- AM TROMBINI (LONGUYON)- M BORASO (LONGUYON)—N FOULON (LONGUYON)- PAQUIN G (LONGUYON) — HIBLOT P (LONGUYON)- JJ PIERRET (MONTIGNY SUR CHIERS)-JIRKOVSKI E (Petit-failly)- J MOINEAUX (PIERREPONT)- FAIETA M (PIERREPONT)-JENNESSON R (ST SUPPLET)- R SAUNIER (SAINT PANCRE)- -ROESER D (TELLANCOURT)-DEMUTH JP (VILLE AU MONTOIS) — VERRON L (VILLE HOUDLEMONT)-A DYE PELLISSON (VILLERS LA CHEVRE)- DALLA RIVA JP (VILLETTE) — E GILLARDIN (VILLERS LE ROND) E HEIL (VIVIERS SUR CHIERS)

Suppléants présents dans l'ordre de la feuille de présence (Par commune et par ordre alphabétique): CLAUDET E (ALLONDRELLE)- ROUYER G (COLMEY)-R KLEIN (BASLIEUX)- D NEVEU (CHARENCY) – P WINGEL (ST JEAN)

Les titulaires absents ayant donné procuration dans l'ordre de la feuille de présence (Par commune et par ordre alphabétique) : JL WOJCIK à HOUSSON L (LONGUYON)- N FOULON à JP JACQUE (LONGUYON)- B DELATTRE (OTHE) à E CLAUDET (ALLONDRELLE)-H BIZOT à D PIEDFER (LONGUYON)- P GUILIN à JF AZZARA (BEUVEILLE)

Nota-le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée le 24/06/2024, que la convocation du Conseil avait été faite le 11 juin 2024 Le président,

A l'appel des candidatures, C PERCHERON, déléguée communautaire de la commune de LONGUYON se propose et, à l'unanimité, est nommée secrétaire de la séance.

Afin de renforcer sa politique volontariste en faveur du logement pour tous, T2L souhaite développer des actions en direction des jeunes rencontrant des difficultés d'accès et de maintien à un logement.

Depuis plusieurs années, l'association **TELLOJE** a développé un savoir-faire dans ce domaine et T2L souhaite en bénéficier et créer un partenariat visant à améliorer l'accès des jeunes à un logement.

L'association se fixe comme objectifs de mettre en place sur le territoire T2L:

- un accueil, une information et une orientation des jeunes vers l'accès ou le maintien dans le logement,
- un accompagnement personnalisé dans les démarches administratives, financières et sociales,
- une prospection locative en captant et en développant une offre adaptée au public concerné. Il s'agit de développer des solutions de logement temporaire ou de courte durée dédié aux jeunes en mobilité (les apprentis, les jeunes travailleurs, les stagiaires...) ainsi que des nouvelles formes d'habitat (colocation, logement intergénérationnel, chambre chez l'habitant...).
- une médiation locative en facilitant les relations entre bailleurs et demandeurs,
- une expertise sur la question du logement des jeunes en observant l'offre et la demande, en étant force de proposition sur des dispositifs à mettre en place et les évolutions à envisager,
- un réseau d'acteurs locaux intéressés à la question du logement des jeunes.

Les actions s'adresseront à tous les jeunes de 18 à 30 ans du territoire, quelle que soit leur situation familiale, sans distinction de sexe ou de statut social, qu'ils soient étudiants, en formation, demandeurs d'emploi ou salariés.

Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 02/07/2024 à 11h16 Réference de l'AR : 054-200043693-20240617-2024_028-DE Affiché le 02/07/2024 ; Certifié exécutoire le 02/07/2024

La participation de la T2L s'élève à 2000 € par an.

La convention en cours a été établie pour une durée de 2 ans, soit jusqu'au à1/09/2024

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré

A L'UNANIMITE

DECIDE de valider la participation de la T2L pour un montant de 2000€ par an et ce pour 2 ans, jusqu'au 1^{er} septembre 2026

Fait à LONGUYON le 24/06/2024

Jean-Pierre JACQUE

Le Président